Nouvelles de la Nuit

FRANCE

— Le ministère d'État a fait remettre à l'Ambassade de France tous leurs vendus aux termes du ultimatum du gouvernement espagnol au dictateur Primo de Rivera, du moment où le gouvernement français, en ouvrant des crédits à l'Espagne, a pris des mesures à prendre en Maroc tels pour la pacification du Maroc, et qui sont parvenus à la suite des décisions de la Conférence.

— M. Ruau, ministre de l'Agriculture, déposera un projet de loi sur le bureau de la Chambre à la course de la séance d'aujourd'hui à l'effet de demander l'ouverture d'un crédit de 2 millions pour remédier aux pertes subies par les cultivateurs du lait de la Sélérbaïse permanente qui a sévi cette année.

— A l'occasion de l'entrée en fonctions de notre ministère des affaires étrangères, des communications très cordiales ont été échangées entre M. Pichon et sir Edward Grey, ministre anglais des affaires étrangères.

— M. Merlin, gouverneur général par intérim de l'Afrique occidentale française, annonce qu'une rencontre a eu lieu le 26 du mois dernier en Mauritanie, entre un détachement de tirailleurs et un parti de Maures ; un certain nombre de tirailleurs auraient été tués, et les pertes des Maures s'élèveraient à 150 tués dont 3 chefs et 6 fils d'un chef important.

— Pourcelvent ces réformes dans l'administration centrale de la guerre, le général Picquart vient, dit le *France Militaire*, d'inviter les directeurs à lui signaler tous les membres de personnel qui ont dépassé la limite d'âge fixée par les règlements.

— Le ministère étudie actuellement la possibilité du renvoi de la classe 1908 au printemps prochain, lorsque les conscrits de la classe 1905 auront été suffisamment instruits pour leurs campagnes.

— A Paris, des manifestations se sont produites à l'occasion de l'application de la loi sur le repos hebdomadaire. Des étalages de magasins ont été renversés. Il y a eu de nombreuses arrestations.

A Paris, dimanche a été solennellement inauguré le monument élevé par les groupes de la Libre-Pensée, à la mémoire de chevalier de La Barre, supplicié à Abbeville le 1er juillet 1766.

C'est mardi prochain, à 8 h. 1/2 précises, que s'ouvrira à l'Exposition coloniale, au grand Palais des Champs-Élysées, le Congrès de Commerce extérieur de la France, que présidera M. François Deloncle, député de la Cochinchine.

ÉTRANGER

— On a beaucoup parlé ces temps derniers de la retraite de M. de Bülow, chancelier de l'Empire d'Allemagne, un journaliste parisien déclare après interview qu'il n'y a pas de crise, mais que cela en signale pas qu'il ne peut pas s'en produire.

— En Alsace-Lorraine, ce sous-officier allemand, condamné à une peine d'emprisonnement pour avoir blessé mortellement un individu, s'est fait fusiller par ses propres soldats après avoir remplacé leurs cartouches à blanc par des cartouches véritables.

— M. Chottelmac, maître de Mayence, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur, parce qu'il a accordé une concession à perpétuité pour les deux cercueils qui contiennent les cendres de nos soldats.

— La conférence des archevêques délégués d'Autriche vient de publier un mandement de protestation contre toute réforme de la législation matrimoniale et contre l'École libre sans religion et sans emblèmes religieux.

— Le service des tramways est rétabli à Budapest. La majeure partie des grévistes ont repris le travail, mais deux le journée du 1er novembre tentent encore de désordres et sont encore prudents. Des pierres ont encore été lancées contre les voitures.

— A Vienne, le grève des charcutiers est terminée. Un accord a été conclu entre patrons et ouvriers pour cinq ans.

— La Porte a consulté après de longs pourparlers à accorder à une Compagnie française de chemins de fer la concession de la construction d'un nouveau tronçon prolongeant son réseau de Suma à Ventimezas.

— La convention internationale de radiotélégraphie a été signée samedi. La conférence a terminée par le triomphe complet de principe de l'interconnexion et de l'interconnexion de tous les systèmes, malgré les exceptions momentanées réclamées pour l'Italie et l'Angleterre des sociétés Marconi.

— Le Sénat espagnol a adopté le projet de loi interdisant l'exportation des œuvres d'art anciennes appartenant aux établissements de l'État, des églises, aux communes et aux particuliers.

— On confirme que le baron d'Aerenthal, ministre des affaires étrangères d'Autriche, se déclare à l'ambassadeur d'Italie à Vienne qu'il serait toute sa réunion pour développer tout naturellement les deux pays alliés et pour rendre leurs relations amicales et confiantes.

ROUBAIX

Potins de la Semaine

Enfin ! Ça y est ! Nous allons pouvoir emprunter six millions !

Lorsque le dit « nous », je veux parler de la bonne ville de Roubaix, entendant d'entent plus restée en dehors de la combinaison, qu'en fait de millions, pour une part je ne trouverais pas à emprunter où ou confirmer.

— Oh ! j'ai de crédit ! — Donc, nous allons emprunter et notre Administration communale est heureuse.

Percevra-t-elle le même sentiment de bienêtre lorsqu'il faudra rendre ? Car, ne l'oublions pas, ces millions qui sont notre joie présente, nous devrons les rendre.

Ça, c'est le mauvais côté de l'opération.

Rendre est toujours désagréable et l'histoire enregistre la fin tragique de ce brave conservateur, aimant mieux mourir que rendre un lavement qu'il avait emprunté à la science médicale.

Donc, grâce aux six millions que nous rendrons plus tard avec force grimaces, la Ville va, pendant quelque temps, pouvoir « jouer sur le velours ».

Ah ! c'est qu'elle n'est pas bête du tout, la combinaison de l'emprunt ! C'est un leurre de première grandeur, convenant sous la joie présente, les grandes déillusions que nous réserve l'avenir.

Nous avions un budget se soldant par des déficits désastreux ; grâce à ces six millions d'emprunt, nous allons avoir, pendant quelques années, une situation financière d'une prospérité absolument fictive.

Ce sera le triomphe électoral voulu par une administration ayant été incapable d'enrayer une fâcheuse situation financière.

Laissons de côté les travaux que va permettre l'emprunt et voyons comment ces six millions, en apparence non destinés à combler notre déficit, vont être les ouvreurs de notre très mauvaise situation financière et permettre à une municipalité qui nous endette, de crier bien haut qu'à la fin de ces jours elle laisse un état financier prospère.

Donc, on va faire peser six millions de travaux.

Sur cette somme, l'octroi, toujours et défaut jusqu'ici, va encaisser au moins six cent mille francs de droits sur les matériaux.

Voilà qui va mettre du beurre dans les épinards municipaux, mais ce n'est pas tout.

Les six cent mille francs de travaux prévus vont être mis en adjudication et on n'est pas trop prévoir de dire que les divers rabais consentis atténueront au moins six cent mille francs qui resteront disponibles pour la ville.

Ces six cent mille francs, joints à ceux produits par l'octroi, permettent dans la caisse municipale douze cent mille francs qui couvriront pendant plusieurs années le déficit périodique de l'octroi.

Du coup, notre gens municipale va se transformer en prospérité — factice, nous le répétons — car nous aurons en caisse douze cent mille francs de disponibilité.

Tout cela est fort beau, mais le malheur est que cette médaille a un revers des plus désagréables ; pour pouvoir disposer de douze cent mille francs et permettre à notre municipalité de faire figure, de ne pas avoir de déficit, d'équilibrer son budget jusqu'ici très [illegible] les nous construisons encore obligés de payer six millions.

En l'espèce, cela nous paraît un peu cher, trop cher même.

Il me semble que nous avons merveilleusement coupé le « fin à pape » d'abréviant aux ouvriers, et s'engageant à payer à termes six millions, contre douze cent mille francs à lui versés pour lui permettre de faire de s'épaties momentanée.

Enfin ! Heureusement que les bons contribuables sont là pour parer à toute fâcheuse éventualité, car les centimes additionnels ne sont pas faits pour les bouche.

***

Puisque nous allons avoir de la galette, il nous semble que le temps est venu de demander à la municipalité la création de commissariat de police que depuis de longues années une interne à gens indigna comme devant se trouver au numéro 15 de la rue de la Concorde.

A cet endroit, les passants peuvent lire sur les vitres de bec de gaz : « Commissaire de police. » . . . . . .

L'indication est parfaite, très lisible pendant la nuit ; le malheur est qu'elle est trompeuse et que dans la rue de la Concorde, il n'y a pas plus de commissaire de police que de million dans ma poche.

Si les braves gens s'y trompent de temps à autre, les escarpes et les rôdeurs sont bien fixés à ce sujet. Si l'inscription est en épouvantail à leur adresse, on peut la faire disparaître sans crainte, car elle ne sert qu'à abuser les naïfs et à faire baisser les épaules de nos qui ce plaisent à médire sur l'organisation des services municipaux.

***

Il est vrai que ces services vont être un tantinet plus désorganisés par la démolition prochaine de la Mairie. On va les transporter dans un lieu où il sera possible de les installer, et, pendant quelques années, nos concitoyens devront s'armer de patience et faire contre mauvaise fortune bon cœur.

On nous promet une nouvelle maison commune qui sera un monument.

Les plans nous l'indiquent coquette et pratique.

Les plans nous l'indiquent nous avons des millions empruntés et qu'il faut construire pour emplir les caisses de la Ville par les produits de l'octroi et les rabais des commissions.

Du coup, le physionomie de la Grande-Place va profondément être modifiée.

A ce propos, les uns sont contents, d'autres mécontents, et, en attendant, la pioche se prépare à élargir, dans de notables proportions, l'entrée de la rue Neuve, ce qui ne sera pas un mal, en contrairé.

Si les tramways marchaient sur toutes les lignes, et sans la perspective des six millions que nous devons emprunter pour les rembourser ensuite, on devrait se réjouir de ces travaux projetés, devant transformer Roubaix.

Mais, voilà le point noir, ce sont ces satanés millions que nous allons devoir, en plus de ceux formant déjà notre dette assez rondelette.

Heureusement que ce n'est pas moi l'emprunteur, je n'en dormirais plus.

Car, enfin, on a beau dire, il faut avoir de l'estomac pour emprunter six millions et engager l'avenir, lorsqu'on se trouve en présence d'une situation financière aussi déplorable que la nôtre.

Tout ne sera pas rose pour les futurs Conseils municipaux, ceux qui seront le charge de solder la note.

Je vois d'ici le tête que feront nos honorables lorsque, sans le son dans la caisse municipale et alléchant dans une salle admirable du nouvel Hôtel de Ville, on leur présentera la carte à payer.

Pourvu qu'alors il ne leur prenne pas la fantaisie de porter la nouvelle Mairie chez « Ma tante ! »

Bref ! j'en ai le sueur de la petite mort !

MARIUS VERAN.

Tentative de cambriolage. — Samedi, vers deux heures du matin, deux agents de la sûreté passaient rue de Lannoy. Arrivés en face de chez M. Carton-Quint, libraire, 114, rue de Lannoy, ils constatèrent que la traverse en fer qui retient les volets avait été arrachée.

Ils réveillèrent M. Carton qui constata avec satisfaction que les malfaiteurs, sans doute dérangés dans leurs opérations, n'avaient pas eu le temps de dérober quelque chose.

M. Dalzeil, commissaire de police du 2e arrondissement, a ouvert une enquête.

Vol de laine. — Une enquête est ouverte au 5e arrondissement au sujet d'un vol de quatre bobines de laine peignée, commis dans la soirée de vendredi, entre la rue Pierre-de-Roubaix et la Grande-Rue, sur un camion conduit par M. Charles Lesquet et appartenant à M. Augustin Velouin, filateur de laine, rue du Collège, 90.

Commencement d'incendie. — Samedi, vers sept heures du soir, Mme François Costenoble, marchande de journaux, rue de Blanchemaille, 109, montait à sa chambre, quand elle ressentit une forte odeur de brûlé. Elle appela aussitôt son voisin, sergent-fourrier des pompiers, qui constata que le plancher de la chambre brûlait tout autour de la cheminée. Ce commencement d'incendie, qui a causé pour 200 fr. de dégâts, a été vivement éteint à l'aide de quelques seaux d'eau.

Conseil de Belgique. — L'enquêteur est accordé à M. Achille Roussen, conseil de Belgique à Roubaix, avec juridiction sur les cantons de Lannoy et de Roubaix.

La grève du tissage Pollet. — A la suite d'une réunion tenue à la Bourse des Orphéonistes, place de la Gare, les grévistes ont procédé au vote secret sur la continuation de la grève. Voici le résultat du scrutin : Votants, 226 ; pour la continuation de la grève, 143 ; pour la reprise du travail, 84. La grève continue.

Police des cabarets. — Clémence Vennesc, âgée de 27 ans, cabaretière, boulevard de Paris, 7, a été l'objet d'une contravention pour avoir relaxé de commettre son livre de logement en vise des agents de la police des mœurs.

Vaccinations et revaccinations obligatoires. — Conformément aux instructions de M. le Préfet du Nord, des séances de vaccination gratuite auront lieu du 6 novembre au 6 décembre, les jeudis de 4 à 6 heures du soir et les dimanches de 9 à 11 heures du matin, à l'ancienne école de musique, place Notre-Dame et rue des Lignes, 17.

La vaccination obligatoire pour les enfants de 3 mois à 1 an et la revaccination, au cours de la cinquième et de la vingt et unième année, sont obligatoires.

Les parents intéressés sont tenus d'amener les enfants à leur présentation vaccinale et de la revaccination et de la constatation de ces résultats au cours des séances de révision. Toutefois, ils pourront satisfaire à leur obligation, comme d'ailleurs toutes les personnes qui y sont soumises, en déposant à la Mairie, au Bureau d'hygiène, un certificat délivré par un médecin ou une sage-femme, constatant la vaccination ou la revaccination, mention de leurs noms avec la date et le résultat de ces opérations.

Bulletin latéral. — La situation reste la même, sans aucun changement, et les opérations continuent sans guerre enhardie. Les circulaires locales de part et d'autre sont très curieuses à lire et, en tout, très intéressantes pour ceux qui suivent d'une haute tout à fait bienveillante à la lutte. Nous ne pouvons donner des renseignements, des chiffres bruts d'une façon long détaillée et qui est un unique résultat : faire écrire les intérêts, c'est-à-dire les acheteurs. Ceux-ci se tiennent sur une prudente réserve et ne se couvrent que pour leurs besoins immédiats.

Il est pourtant reconnaître que les stocks en fabrique sont complètement écoulés, et que celle-ci continue à recevoir beaucoup d'ordres. En Allemagne comme à Roubaix-Tourcoing, le stock-d'œuvre manque, ce qui indique, sans semble-t-il, une situation particulièrement prospère. Il va falloir allumer toutes ces immenses usines ; d'où entre nous, les nouvelles laines ne laissent sérieusement leur apparition qu'au janvier prochain. Il reste donc encore du temps de deux mois, pendant lesquels l'article peut continuer à être soulevé. C'est tout ce que l'on conseille prévoir pour le moment.

Revue des marchés. — AUSTRALIE. — Sur les différents marchés d'Australie il a été vendu en date 220 000 balles contre 290.000 l'année dernière.

Adélaïde. — Le troisième vente de la saison a eu lieu le 29 octobre dernier. Toujours grande animation. Sur 21 000 balles exposées, 16.000 ont trouvé preneurs. C'est toujours l'Allemagne la plus ardente aux achats, puis l'Angleterre.

Les prochaines ventes ont lieu en 12 courant.

Melbourne. — Arrivages très en retard. Cloîte encore médiocre. Malgré cela, ton soutenu sans changement.

Sydney. — Allemands toujours très ardents aux achats. En résumé, les cours n'ont pas bougé et non cotes de la semaine dernière ne subissent guère de changements.

LA PLATA. — *Buenos-Ayres.* — Les arrivages commencent enfin à devenir plus réguliers. Les affaires sont maintenant importantes. Les laines fines et moitiés fins conservent assez leur cours ; les croisés communs fléchissent de plus en plus. Sur les numéros 3, 4 et 5, on peut dire une cotée de 5 centimes environ.

Montevideo. — Encore presque pas de laines arrivées au marché. Par suite, pas de cours fixés.

TUNIS. — Roubaix-Tourcoing : novembre, fr. 3.825, tendance soutenue. — Anvers : novembre, fr. 3.825, tendance soutenue. — *Le Havre* : novembre, fr. 201 environ, tendance soutenue.

Etat-Civil

Naissances. — Irène Lequeux, boulevard de Paris, 18 — Lucienne Caen, rue des Longues-Haies, 11. Jénart, 14 — Emile Cornélie, rue de la Vigne, 4. Vanbrem, 2 — Louis Delehoucq, rue du Collège, 96 — Solange De Buscher, rue de Mouvaux, 4. Frère, cite Justice, 13 — Henri Liegre, place Carnot, 11. Beusset — Gustave Lebouck, rue de Beaumont, 4. Poissonnier, 7 — Yvonne Calteau, rue de l'Ommelet, imp. Lamartine, 7.

Publications de mariages. — Entre : Albinoux Parent, tisserand, rue Lafontaine, cour Dujardin, 2 et Julie Sprint, doublieuse, rue de Lannoy, cour Bonjour, 16 — Gustave Bilckz, apprêteur, rue Lacroix, 14, et Colette Lambert, coiffeuse, rue Delattre, cour St-Joseph, 15 — Raymond Deporetère, charpentier, place du Progrès, 29 et Philomène Pezet, graveuse, Roubaix — Henri Clément, ouvrier, rue de Wattrelos, 14 — Gustave Dedierck, dévidoeur, rue Barbe d'Or, cour Thérin, 10 — Julien Dumoulin, peigneur, rue Lebrayère, 71 et Rachel Gérard, couturière, rue Jacquart, 1 — François Ismé, aide maçon, rue de la Chapelle-Carotte, et Germaine Lecoq, ouvrière, rue Fosse-aux-Chênes, cour de l'Aigle d'Or, 23 — Henri Hallinck, rattacheur, rue d'Alger, 45 et Thérèse Seegenas, bambochoeuse, rue d'Alger, 78.

Xavier Becht, tourneur en bois, à Dottignies et Adèle Delmotte, bobineuse, rue et cour Bernard — Cyrille Ver Ecoke, conducteur aux tramways, rue Jean-Bart, 15 et Marie Wils, doublieuse, rue de la Guinguette, cour Mullier, 7 — Achille Leplat, employé de commerce, rue de Sébastopol, 33 et Sidonie Vandeslouse, s. p., rue Archimède, 113 — Henri Lesage, ancelleur, boulevard de Metz 3 et Laure Bouvier, piquireur, rue de la Longue-Chemise, 27 — Henri Mathon, employé de commerce, rue Beauvreuvent, 145 et Juliette Hele, bobineuse, rue de la Vigne, 28 — François Villeghe, cuisinier, rue Jacquart, cour Frère, 4, et Georgine Mouchaut, piquireur, rue de Blanchemaille, 78.

Paul Lacoste, magasinier à Tourcoing et Pauline Denoe, bobineuse, rue Franklin, 15 — Gustave Gysels, tisserand à Mouscron et Marie Merels, journalière, rue de la Confrérie, cour Debocatère — César Doblender, chaudronnier-soudeur, rue Jeanpart, fort Fresez, 19 et Olive Pharquet, dévideuse, rue Duflot, 25 — Achille Gilrieux, nov ier en lissage d'art, boulevard de Paris, 91 et Gabrielle Toulemonde, sans profession, rue St-Georges, 49 — Henri Mess, cavalier au 5e régiment de cuirassiers à Cambrai et Zulma Rasveau, cardeuse, rue des Longues-Haies, 125 — Louis Pesclaux, représentant de commerce, rue de la Redoute, 27 et Geneviève Vennepel, servante, rue de Blanchemaille, 125 — Désiré Wauts, tisserand, rue de Lannoy, cour Desrousseaux, 24 et Sidonie Lehu, cuisinière à Tourcoing.

Octave Baeghe, sabotier à Belleut (Belgique) et Angèle Degis, cardeuse, rue d'Inkermann, 72 — Georges Pissenberg, cardeur, rue de Mouveaux 110 et Angéline Leroy, soigneuse à Tourcoing — Ernest Dubled, tisserand, rue de l'Alma 235 et Irma Vantomme, bobineuse à Mouvaux — Edmard Desales, apprêteur, Grande-Rue, 253 et Elise Tunneau, bobineuse à Wattrelos — Henri Phédias, tisserand, rue de Tilleul, 310 et Julie Delbarre, soigneuse à Tourcoing — Henri Debosscherg, garçon boulanger à Roubaix et Zénaïde Vanteenbury, servante à Dessenkerque.

Paul Cattaux, ringueur, rue de Soubise, cour St-Jean 3 et Marie Laurge, bobineuse, à Croix — Pierre Desarda, apprêteur, rue Hilarion-Fremaux 23 et Jeanne Henno, soigneuse, rue de Bouvines, cour Perret 11 — Achille Mailin, gardechar, rue Chotieul, fort Stéllier 12 et Octavie Lecroix, journalière, rue Watt 12 — Victor Allegaert, tourneur en fer, rue du Coq Français 181 et Jeanne Prez, soigneuse, rue Decrème, cour Hétynck 3 — Séraphin Clarisse, peigneur, rue du Nouveau-Monde, cour Legard 2 et Pélomène Debruyne, piquireur, rue Chotieul, cour Lefebvre 6 — Victor Defode, cardisseur, rue des Poudres 23 et Fidélise Verayre, bobineuse, rue Louis Desettignies, cour Delfosse 3 — Arthur Lebbe, voyageur de commerce, à Bruxelles et Philomène Gedyne, piquireur, rue de Tilleul 7 — Henri Delbergue, employé de commerce, rue de l'Ommelet 44 et Hélène Brely, doublieuse, rue de l'Ommelet, impasse Balzac 26.

Jean-Baptiste Moutron, ancelleur, rue Pierre-de-Roubaix, 203, et Gabrielle Questiaux, couturière, rue Casimir-Périer, 20 — Louis Verbergue, chaudronnier en cuivre, boulevard de Metz, maison Breda, 47, et Eugénie Dumon, soigneuse, rue de Fourcroy, cour Leuwers, 5 — Florimond Hagen, ancelleur en fer, rue de la Longue-Chemise, 38, et Adolphine Pastreau, filatrigeuse, rue de Pile, 18 — Léon Renard, typographe, rue de Toulouse, 41, et Elise Gobreuil, doublieuse, rue de Toulouse, cour Masurel, 9 — François Demeaux, employé, rue de Condé, cour Vromant, 25, et Louise Drubbel, ouvrière confectionneuse, rue David-d'Angers, 1.

Robert Cossart, mécanicien, rue Carligny, 15 et Laure Legrand, couturière, rue de Bouvines, 21 — Alfred Oyderbeck, chaudronnier en fer à Croix — Charles Mouvaux, mécanicien, rue Gérard, 1 et Aline Samain, servante à Gyllenhaele (Belgique) — Achille Lesage, boucher, rue de Tourcoing, 125 et Bégelle Dewitte, piquireuse à Tourcoing.

Mariages. — Entre : Bertrand Lamaire, domestique, rue d'Inkerg 3 et Palmyre Dumoulin, doublieuse, rue Pont-Bert — Louis Mortens, peigneur, rue de Tourcoing, cour Saint-Louis 12 et Catherine Rathebaut, ouvrière, même adresse — Motte Dupeuvary, laitonnier, rue Duflot 17 et Elisa Debouck, soigneuse, rue de Turgot, imp. Saint-Joseph 3 — Hector Bellejos, peigneur, rue Molière, cour Poirie 14 et Nathalie Vandenabeele, ménagère, rue des Longues-Haies, cour Jenart 5 — Henri Duponchel, chauffeur, boulevard de Metz, cour Saint-Henri 17 et Emma Jonwins, soigneuse, rue de Turgot, cour Dubrœul 2.

Eugène Cottier, employé de commerce à Bétetmpels et Amélina Delaporte, sans profession, rue de Duval 12 — Charles Tant, ringueur, rue Newcomen 40 et Marthe Bétagne, couturière, rue Bell 67 — Hector Desbarbieux, apprêteur, rue des Fleurs, 1 et Jeanne Lagouille, à Jeumont Maurice, bobineuse, rue Sébastopol 12 — Georges Duponge, domestique, boulevard de Metz, cour William, 1 et Augustine Dujardin, rattacheur, rue de la Vigne, cour Saint-Théodore 3 — Louis Demeestère